

COMITE PERMANENT INTER-ETATS
DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE
DANS LE SAHEL



PERMANENT INTERSTATE
COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL
IN THE SAHEL

SECRETARIAT EXECUTIF

PROGRAMME REGIONAL DE
PROMOTION
DES ENERGIES DOMESTIQUES ET
ALTERNATIVES AU SAHEL

(PREDAS)



Guide d'élaboration de stratégies nationales d'énergies domestiques



SOMMAIRE

Présentation

PREMIERE PARTIE : LE SOUS-SECTEUR DES ENERGIES DOMESTIQUES AU SAHEL

I.1 Introduction

I.2 Caractérisation du sous-Secteur des énergies domestiques au Sahel

I.3 Justifications d'une Stratégie énergie domestique (SED)

- ✓ Les justifications politiques
- ✓ Les justifications socio - économiques
- ✓ Les justifications environnementales

DEUXIEME PARTIE : GUIDE D'ELABORATION DE LA STRA- TEGIE ENERGIE DOMESTIQUE

II.1 Objectifs du guide

II.2 Étapes d'élaboration d'une Stratégie Énergie Domestique

- ✓ Les préalables
- ✓ Le diagnostic du sous-secteur des énergies domestiques
- ✓ La définition et l'élaboration de la Stratégie Énergie Domestique

TROISIEME PARTIE : CONDITIONS POUR LA VIABILITE DE MISE EN OEUVRE DE LA STRA- TEGIE ENERGIE DOMESTIQUE

III.1 Les aspects institutionnels et politiques

III.2 La prise en compte du rôle des femmes

III.3 L'importance de la communication, de l'information et de la sensibilisation

III.4 La formation

III.5 La connaissance du marché

III.6 La recherche et le développement

III.7 Les hypothèses favorisant le succès de la SED

III.8 Les risques et flexibilités

III.9 Le suivi-évaluation

III.10 Le plan d'action

QUATRIEME PARTIE : MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

ANNEXES

Annexe 1 : Schéma d'élaboration et de mise en œuvre de la SED

Annexe 2 : Mise en place des organes nationaux d'élaboration de la stratégie

Présentation

Dans les pays du Sahel, l'essentiel de l'énergie consommée est destinée à des usages domestiques. La satisfaction de ces besoins est assurée par les sources d'énergies traditionnelles, principalement le bois et le charbon de bois dont la production s'accompagne généralement de la dégradation des massifs forestiers.

En vue de réduire la demande en énergie domestiques et d'accroître l'offre de combustibles ligneux, certains pays du CILSS ont entrepris des actions novatrices en mettant en œuvre des programmes faisant le lien entre les actions forestières et énergétiques. Toutefois, les avancées nationales en matière de gestion du sous-secteur des énergies domestiques présentent de grandes différences sur les plans méthodologique, technique, réglementaire et institutionnel. Ceci a conduit à l'émergence d'un réel consensus sahélien sur la nécessité d'une méthodologie commune d'intervention qui devra permettre à chaque pays d'élaborer et d'adopter un véritable cadre de référence opposable à l'ensemble des acteurs publics et privés, nationaux et internationaux. Ce cadre de référence définira les actions à entreprendre dans le sous-secteur des énergies domestiques.

C'est dans ce cadre que le Programme Régional de promotion des Energies Domestiques et Alternatives au Sahel (PREDAS) du CILSS a produit ce guide dont l'élaboration a suivi le processus suivant :

- ✓ d'abord, l'établissement, par MM. Cheick Ahmed SANOGO et Mamoudou HAMADOU (Consultants), d'un état des lieux des expériences en cours dans ce domaine au Mali et au Niger, considérés comme pays-pionniers en matière d'élaboration, d'adoption et de mise en œuvre de stratégie énergie domestique (SED) : cela a notamment permis de (i) faire ressortir les démarches méthodologiques employées, (ii) faire l'état du fonctionnement général des SED (forces et faiblesses) et (iii) élaborer un avant-projet de guide ;
- ✓ ensuite, ce document a été examiné et amendé par l'équipe de la Cellule régionale de coordination du PREDAS ;
- ✓ enfin, il a fait l'objet d'un atelier régional de validation tenu à Nouakchott (République Islamique de Mauritanie) en avril 2002;

La rédaction finale du document a été assurée par MM. Lawali ELHADJI MAHAMANE et Hamadi KONANDJI, respectivement Coordonnateur régional et Expert en énergie domestique du PREDAS.

PREMIERE PARTIE

LE SOUS SECTEUR DES ENERGIES DOMESTIQUES AU SAHEL

I.1 Introduction

Tant que le bois sera le combustible principal pour les ménages et autres utilisateurs sahéliens, il sera coupé, carbonisé et commercialisé. Bien que les méthodes de coupe actuellement utilisées soient en général préjudiciables pour l'environnement, il serait prétentieux de croire y mettre un terme car non seulement les moyens (humains, financiers et matériels) nécessaires pour une telle entreprise font défaut dans tous les États membres du CILSS, mais aussi parce que les populations sahéliennes tirent des forêts une part importante de leurs moyens de subsistance (énergie, alimentation humaine et animale, médecine traditionnelle, etc.). Une protection stricte (intégrale) des forêts ne fera qu'encourager leur exploitation anarchique et la fraude...

Malgré les évolutions observées dans les modes de consommation, tout semble indiquer que le bois-énergie demeurera pour longtemps encore le combustible principal pour la cuisson des aliments.

La consommation du bois (et du charbon) donne sa valeur économique audit produit et partant à l'arbre, le consommateur payant non seulement pour la coupe, mais aussi pour le transport. Le bois mérite aussi considération dans la mesure où il constitue un produit national favorisant un transfert de richesse de la ville vers les campagnes.

La forêt est donc une richesse et il convient d'en faire un bon usage. A ce titre, elle doit être exploitée d'une manière rationnelle. Aussi, faut-il faire en sorte que l'exploitation forestière se modernise et qu'elle se développe tout en restant en harmonie avec la capacité de régénération des forêts et en tenant compte des autres combustibles disponibles sur le marché (lesquels combustibles déterminent alors les quantités de bois ou de charbon à extraire des forêts).

Il est ressorti des bilans nationaux que peu de Gouvernements sahéliens ont adopté un véritable "Plan énergies domestiques", c'est à dire, d'un plan concerté¹, conçu à la dimension de la crise du bois, opposable durablement à tous les acteurs publics et privés, nationaux et internationaux.

¹ Nous verrons plus loin qu'en terme de méthode, ce Plan sera d'autant plus facile à mettre en œuvre qu'il aura été élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux, y compris avec les bailleurs de fonds.

En effet, la somme de projets d'opportunité ne constituera jamais un dispositif efficace de lutte contre la crise du bois énergie.

Des actions bien ciblées doivent donc être mûrement conçues puis mises en œuvre en vue de concourir à la rationalisation de l'exploitation des forêts pour la production du bois-énergie ainsi qu' à l'économie des combustibles et à leur diversification. C'est l'ensemble de ces actions qu'on regroupe sous le nom de Stratégie Énergies Domestiques ou Plan Énergie Domestique (PLED) de sortie de crise du bois.

Le CILSS, à travers son « Programme de promotion des Énergies Domestiques et Alternatives au Sahel – PREDAS ² » se propose d'aider ses États membres à concevoir, adopter et mettre en œuvre leur "stratégie énergies domestiques" (SED). C'est à ce titre que le présent guide est proposé à l'intention des Unités nationales de mise en œuvre dudit programme.

I.2 Caractérisation du sous-Secteur des énergies domestiques au Sahel

Au Sahel, le sous-secteur des énergies domestiques a pour principales caractéristiques :

☛ la croissance accélérée du prélèvement de bois-énergie

Le prélèvement de bois pour l'approvisionnement des ménages ne cesse de croître, en relation avec le rythme de croissance de la population. Cependant, dans la plupart des cas le prélèvement de bois pour l'auto-consommation des familles rurales se fait par ramassage de bois mort, exécuté à un rythme compatible avec la production naturelle de ces ressources : ce type d'approvisionnement n'est pas très inquiétant.

En revanche, l'approvisionnement des marchés urbains répond à une logique commerciale et provoque des coupes de bois sur pied dans des espaces concentrés, d'accès facile, et proches des centres de consommation. Les bassins d'approvisionnement en bois énergie des grandes agglomérations sahéliennes représentent déjà une aire circulaire de plus ou

² Le PREDAS bénéficie du soutien financier de l'Union Européenne et de la Coopération Allemande.

moins cent kilomètres de diamètre autour de la ville. *L'approvisionnement des villes constitue ainsi le moteur de la crise du bois de feu.*

Les prévisions d'évolution démographique dans chaque pays du Sahel et en particulier les perspectives de croissance des populations urbaines dans les prochaines années renforcent encore la nécessité d'une approche urbaine de la crise du bois énergie.

☞ la transition charbonnière

Dans certains pays du Sahel, l'usage du charbon de bois comme combustible domestique se répand de façon accélérée, au détriment du bois de chauffe qui était pourtant le combustible quasi unique dans un passé encore récent. Le passage du bois au charbon de bois s'observe à des degrés divers suivant les villes.

La transition énergétique vers le charbon de bois et la prévision d'une forte croissance démographique des villes ainsi que le faible rendement des systèmes actuels de carbonisation au Sahel vont accentuer la difficulté de satisfaire les besoins des ménages en énergie domestique dans les années à venir. Il est donc important d'élaborer des scénarii d'approvisionnement en tenant compte de cette probable évolution.

☞ la méconnaissance de la localisation, de l'état et de la productivité des ressources ligneuses

Si tous les experts s'accordent à dire qu'il convient de mieux aménager et mieux gérer les ressources ligneuses disponibles, tous aussi déplorent l'absence de cartes actualisées de localisation de ces ressources, la méconnaissance de leur état réel et de leur capacité annuelle de production naturelle. Les opérateurs ont besoin de suivre l'évolution de leurs ressources pour évaluer l'impact de leurs interventions et corriger les programmations en conséquence en raison de leur coût élevé.

☞ l'usage encore peu répandu des énergies alternatives

La structure des prix des combustibles ligneux ne reflète pas le coût réel de la «ressource bois exploitée». Cela est doublement préjudiciable à

l'environnement : d'une part, ce dernier ne trouve pas les moyens financiers de son renouvellement, et d'autre part, cette subvention de fait diminue la compétitivité des autres sources d'énergie alternatives, comme le gaz, le pétrole lampant, l'énergie solaire ou encore le charbon minéral et la tourbe localement disponibles. De ce fait les combustibles de substitution sont encore très peu utilisés dans la sous région.

Une approche "stratégie énergies domestiques » contraindrait le planificateur à justifier comment seront approvisionnées durablement les populations (celles des villes notamment). Cette méthode conduit à choisir sinon les plus rentables, du moins les moins mauvaises solutions : par exemple la promotion d'une énergie de substitution intrinsèquement non rentable pourrait se trouver préférable à un refus d'intervention qui signifierait la destruction irréversible d'une ressource ligneuse.

☛ L'insuffisante implication des populations rurales à l'aménagement et à la gestion des ressources ligneuses

Traditionnellement, au Sahel, l'aménagement et la gestion des forêts sont une mission de l'état. Pendant longtemps cette culture, qui reste encore largement dominante, a tenu à l'écart les populations riveraines, quand elle n'a pas tenté de les chasser de ces domaines à protéger. La protection de l'environnement était alors perçue comme une mission de défense, interdisant purement et simplement l'accès aux ressources. Toutefois, depuis quelques années, la réconciliation entre les hommes, leurs besoins et leur environnement est en chantier partout. L'idée qu'en restituant aux populations locales des responsabilités d'aménagement et de gestion, les massifs forestiers villageois n'en seraient que mieux protégés a vite progressé au Sahel. L'idée qu'en donnant de la valeur monétaire à ce patrimoine, il trouverait les moyens financiers de sa propre gestion durable, s'est également vite imposée. Cette démarche de gestion participative de ressources forestières est confortée par les processus de décentralisation en cours dans chacun des États et qui accordent aux collectivités locales l'autonomie de gestion y compris financière.

C'est dans ce domaine de la gestion participative des ressources forestières des bassins d'approvisionnement des grandes villes qu'existe aujourd'hui le différentiel de connaissances le plus important entre les pays expérimentés et les autres. C'est aussi dans ce domaine que la coopération internationale est la plus active. Mais tous les pays sahéliens ne satisfont

pas encore aux conditions préalables, qu'il s'agisse de réglementation forestière, fiscale, ou de processus de décentralisation.

☛ Une multitude d'acteurs

Le secteur de l'énergie domestique implique une multitude d'acteurs (producteurs, commerçants – transporteurs, consommateurs, etc.) qui, le plus souvent, sont mal connus et ont des intérêts contradictoires, mais aussi et surtout n'ont pratiquement jamais eu l'occasion de travailler ensemble ou même de se concerter sur ce sujet qui, pourtant, les concerne tous. Pour définir et mettre en œuvre une stratégie de sortie de crise qui soit efficace, il convient de connaître ces différentes catégories d'acteurs et de faciliter leur concertation à travers un cadre adéquat.

☛ L'accessibilité des ressources reste un problème pour l'avenir

Suivant la logique économique du moindre effort et en l'absence de contraintes, les fournisseurs de combustibles ligneux s'approvisionnent là où cela est le plus facile : d'abord au plus près des marchés, puis au plus accessible. C'est cette logique qui a prévalu toutes ces dernières années, parce que la notion de régénération des ressources n'était pas forcément prise en charge. Le résultat visible est le cercle de déforestation avancé qui entoure presque toutes les grandes villes des pays sahéliens et qui rend déjà difficile l'accessibilité aux ressources disponibles et donc l'approvisionnement de ces villes.

☛ La crise du secteur électrique

Le secteur électrique de la sous région est généralement confronté à une double crise :

- (i) d'une part, l'électricité est chère et la puissance installée ne permet même plus de satisfaire la demande de plus en plus croissante des abonnés. La plupart des ménages des zones péri-urbaines n'ont pas accès au service électrique, alors que plusieurs études mettent en évidence l'existence d'une demande importante ;

- (ii) d'autre part, dans la plupart des pays, l'électrification rurale est très peu développée.

Les pays de la sous région connaissent une croissance démographique soutenue qui entraîne inévitablement une augmentation de la demande d'énergie. Il convient de concevoir et mettre en œuvre une véritable politique d'électrification au bénéfice des populations pauvres des zones péri-urbaines et rurales.

I.3 Justifications d'une stratégie énergie domestique (SED)

L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie énergie domestique au niveau des pays du Sahel répondent à un certain nombre de justifications d'ordre politique, socio-économique et environnemental.

I.3.1 Les justifications politiques

L'énergie domestique constitue un sous-secteur de développement économique important. L'ancrage politique de toute stratégie doit être évident. A cet effet la stratégie énergie domestique doit s'insérer (ou tenir compte) dans les programmes et stratégies prioritaires de développement élaborés par les autorités nationales. Il s'agit notamment des programmes et stratégies ci-après :

- ✓ les cadres de référence aux niveaux international, régional et sous-régional en matière de gestion de l'énergie (par exemple le RPTES de la Banque Mondiale, le NEPAD, la Politique Energétique Communautaire de l'UEMOA, le PASR-AO/CCD, etc) ;
- ✓ les politiques nationales de l'énergie ;
- ✓ les politiques forestières nationales ;
- ✓ le Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD) ;

- ✓ les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté ;
- ✓ les politiques et stratégies nationales de protection de l'environnement, etc.

Mais, le fait que les objectifs de la SED coïncident avec ceux poursuivis par les cadres de référence politiques nationaux ci-dessus évoqués peut ne pas suffire. En conséquence, pour certaines dimensions de la SED, une consécration politique peut être nécessaire au niveau de chaque pays ainsi qu'à l'échelle sous-régionale et régionale.

1.3.2 Les justifications socio - économiques

L'énergie domestique est un sous-secteur qui touche pratiquement à tous les aspects de la vie économique et sociale d'un pays, la ressource forestière et l'espace forestier étant utilisés à des fins d'agriculture, d'élevage, d'énergie, d'industrie... Cette compétition autour de la même ressource et du même espace exacerbe les antagonismes et peut aboutir à des conflits graves notamment dans les aspects de tenure foncière. Aussi, la négociation prend toute son importance dans l'élaboration et la mise en œuvre de la SED.

Il est par conséquent important de mettre en exergue tout le poids économique du sous-secteur de l'énergie domestique au niveau national. Cette importance s'exprime en termes de chiffre d'affaires, de création d'emplois, de génération de revenus, d'émergence de nouvelles relations au niveau du monde rural, de manque d'équité en genre, de stratégie de sécurité alimentaire, de support pour l'économie rurale, etc.

1.3.3 Les justifications environnementales

Les prélèvements du bois pour les besoins énergétiques, les services, l'artisanat ou l'industrie ne cessent de croître. Cela entraîne une pression de plus en plus forte sur les formations forestières.

Les forêts proches des centres urbains et celles dont l'accès est facile sont les premières mises à contribution pour satisfaire la demande des centres urbains. Dans tous les pays de la sous région ces formations ont disparu ou

sont dégradées. Cette situation est essentiellement due aux modes d'exploitation anarchiques et a pour conséquences les plus directes la dégradation des sols et l'érosion de la diversité biologique, toutes choses ayant un impact sur le développement au Sahel.

DEUXIEME PARTIE

GUIDE D' ELABORATION DE LA STRATEGIE ENERGIE DOMESTIQUE

II.1 Objectifs du guide

Le présent guide a pour objet de définir les principales étapes d'élaboration et de mise en œuvre d'une stratégie d'énergie domestique. Il s'inspire largement des expériences vécues dans ce domaine au niveau de la sous-région sahélienne³ et doit permettre aux pays n'ayant pas encore une SED de s'en doter.

Toutefois, ce guide ne saurait en aucun cas être un cadre rigide car, malgré certaines similitudes entre les différents pays du Sahel, des différences existent notamment au niveau de la disponibilité des ressources forestières, supposant que les solutions à préconiser ne doivent pas forcément être les mêmes partout. Il se veut donc un cadre d'orientation globale pour l'élaboration des SED, chaque pays devant *l'adapter* afin de pouvoir prendre en compte et refléter les spécificités nationales.

L'élaboration et la mise en œuvre d'une SED passent nécessairement par certaines étapes essentielles et s'appuient sur des préalables. La SED se voulant une démarche consensuelle, c'est-à-dire mettant en avant la concertation, la participation et le partenariat, elle doit pouvoir fédérer toutes les opinions. A cet effet, dans chaque pays, tous les acteurs concernés, publics et professionnels, nationaux et internationaux, seront impliqués et régulièrement informés de l'évolution de son élaboration. Cette démarche prévoit aussi de prendre en compte les exercices de planification des énergies domestiques passés ou en cours dans les pays (par exemple les acquis du PED-Sahel, RPTES, PED nationaux, PFA,...).

Enfin, à chaque étape il est souhaitable d'organiser des débats entre acteurs concernés pour recueillir les différentes réactions et observations.

Cette forme d'implication des acteurs permettra de convenir, à terme, d'un cadre de référence cohérent et consensuel pour les interventions dans le domaine des énergies domestiques qui soit opposable à chaque acteur.

³ Le guide proposé découle d'un exercice de capitalisation de ces expériences. Il a en outre fait l'objet d'un atelier régional d'amendement (Nouakchott, avril 2002).

II.2 Etapes d'élaboration d'une Stratégie Energie Domestique

II.2.1 Etape 1

Les préalables : Mise en place des organes nationaux d'élaboration de la stratégie

L'élaboration et la mise en œuvre de la SED nécessitent une coordination et une synergie des efforts déployés par les différents acteurs qui y sont impliqués ou potentiellement concernés. Cela peut se faire au travers d'un cadre organisationnel ad hoc. Il s'agit de promouvoir l'émergence d'un cadre de concertation national sur les énergies domestiques représentatif des différentes catégories d'acteurs en énergies domestiques, donc de créer les conditions nécessaires pour que ces acteurs apprennent à se connaître et à travailler ensemble, notamment pour la définition du plan énergie domestique.

La mise en place de ce cadre sera la traduction de la volonté politique du pays à soutenir et hâter les actions concourant à des changements utiles et nécessaires en faveur d'une bonne gestion du sous-secteur des énergies domestiques. Elle capitalisera les acquis des projets passés ou en cours en la matière, notamment les cadres similaires existant dans certains pays et auxquels il conviendra d'apporter les ajustements nécessaires (sur les plans de la composition et de l'organisation, etc.) pour prendre en compte les exigences du moment (par exemple la nécessité d'impliquer la société civile et les partenaires au développement).

Enfin, il est prévu que ce rôle sera assuré par les organes⁴ de mise en œuvre du PREDAS au niveau des pays. La démarche proposée pour la mise en place de ces organes est décrite en annexe n°2.

⁴ Il est important de noter que l'intervention du PREDAS dans les Etats est subordonnée à la mise en place desdits organes.

II.2.2 Etape 2

Le diagnostic du sous-secteur des énergies domestiques

Il est essentiel, dans le processus d'élaboration et d'exécution de la SED, de procéder à un état des lieux de la situation de départ (au niveau national) qui permette de cerner et de poser avec objectivité la problématique de l'énergie domestique. Cette évaluation portera notamment sur les points ci-après⁵ :

- a) *les caractéristiques socio-économiques et écologiques du pays* : économie, démographie, ménages urbains, ménages ruraux, secteur informel, climat,... place des énergies domestiques dans l'économie (contribution à la lutte contre la pauvreté,...);
- b) *les caractéristiques de la demande*
 - les consommations d'énergie : milieu rural, milieu urbain, informel, rôles des acteurs (notamment les femmes),... ;
 - les combustibles : types, quantités consommées, mode de consommation, coûts d'utilisation, état des filières ;
 - les équipements de cuisine : les types, les marchés, l'accessibilité, les facteurs de choix, les filières d'approvisionnement et leur état... ;
 - les grandes tendances.
- c) *les caractéristiques de l'offre d'énergie*
 - les disponibilités en ressources ligneuses, les productivités et les productions, les techniques et technologies d'exploitation de biomasse (par exemple la carbonisation) et la commerciali-

⁵ Tenir compte des spécificités nationales pour décider des aspects à prendre en considération dans l'état des lieux.

sation – (caractéristiques globales du secteur-mode d'exploitation - transport-distribution - structures des prix, contribution à la lutte contre la pauvreté ...);

➤ les grandes tendances.

- d) *la législation et la réglementation en matière forestière et énergétique* (historique, mode d'application, problèmes,...) ;
- e) *l'analyse approfondie de l'environnement juridique global concernant la gestion des ressources naturelles* (code forestier, code rural, code de l'eau, textes sur la décentralisation...) et identification des forces et faiblesses ;
- f) la revue complète de tous les *intervenants du secteur* (structures de l'État, les producteurs, les intermédiaires, consommateurs dont principalement les femmes, secteur privé formel et informel, autorités coutumières, élus locaux, opérateurs privés, les GIE, les ONG...);
- g) une analyse approfondie des *aspects institutionnels* : textes y relatifs, efficacité, application, cohérence....);
- h) l'analyse critique de toutes les actions déjà entreprises ou en attentes au niveau national et local ayant une relation avec l'énergie domestique (projet de *diffusion de foyers/fourneaux améliorés*, projets de *promotion de combustibles de substitution*, projet d'*économie d'énergie*,
- i) les caractéristiques du secteur des *hydrocarbures* à usage domestiques (dépendances, importations, taxations, structures des prix, etc.);
- j) une analyse du sous secteur des *énergies nouvelles et renouvelables*;

- k) une analyse du secteur de l'*électricité* (réforme en cours ; situation du secteur ; programmation des investissements ; aspects institutionnels, textes législatifs et réglementaires ...) ;
- l) une revue *des actions des partenaires* au développement du pays (approches, priorités, ...) ;
- m) autres caractéristiques...

La connaissance des filières et des acteurs du secteur des énergies domestiques est particulièrement nécessaire dans le cadre de l'élaboration de la SED. Des filières bien organisées sont une des conditions de la réussite de toute SED. Une stratégie réussie passe donc par une connaissance parfaite des différentes filières (au niveau de l'offre et de la demande en combustibles). Cette connaissance permet d'agir avec beaucoup d'efficacité et éviter les erreurs qui risquent d'hypothéquer la stratégie. Les acteurs du secteur de l'énergie domestique sont variés (les femmes, les partenaires au développement, l'Etat et ses démembrements, les Projets Energie Domestique, les professionnels du bois énergie, les producteurs ruraux de bois-énergie, les services techniques déconcentrés, les opérateurs privés, Ong, Gie, les autorités coutumières, etc.) et ont le plus souvent des intérêts contradictoires. Aussi, toutes les interventions doivent concourir à préserver un équilibre objectif : « chaque acteur doit pouvoir tirer profit de l'activité sans porter préjudice à la ressource ». Ce travail est d'autant plus important que dans le secteur de l'énergie domestique les filières sont essentiellement « informelles », donc assez réfractaires à tout changement. Aussi, chaque acteur doit être dûment identifié et son rôle précisé.

Toutes ces investigations permettent de dresser le portrait des énergies domestiques : de dégager le poids économique réel du secteur de l'énergie domestique, les insuffisances ou faiblesses institutionnelles, les aspirations des consommateurs, les problèmes liés à l'exploitation et à l'organisation des filières, les distorsions de coûts et leurs évolutions, les relations ou intérêts contradictoires entre les intervenants, etc.

Elles peuvent éventuellement déboucher sur la nécessité de conduire des études complémentaires.

✓ *Le scénario tendanciel*

Le diagnostic de la situation de départ permet notamment : (i) la constitution d'une base de données fiables et à jour à laquelle les évaluations futures feront référence, (ii) l'élaboration d'un scénario tendanciel qui définit à long, moyen et court terme les évolutions de la demande, de l'offre et les impacts environnementaux, socio-économiques et financiers du secteur de l'énergie domestique.

✓ *La définition des domaines couverts par la stratégie énergie domestique*

Étant donné que la notion d'énergies domestiques (c'est-à-dire les énergies utilisées par les ménages) couvre un large éventail d'applications, il est nécessaire de définir, dès à ce niveau, les domaines que les acteurs nationaux souhaitent aborder dans leur SED.

L'analyse comparative des situations nationales du sous-secteur des énergies domestiques dans les pays membres du CILSS a mis en évidence la forte disparité des problématiques « énergie domestique », la grande diversité des expériences acquises ainsi que des dispositifs opérationnels mis en place dans chacun des pays. Toutefois, si un consensus sahélien devait émerger au sujet d'une méthodologie d'intervention dans le sous-secteur « énergie domestique », cette méthodologie sera fondée sur la combinaison d'activités orientées vers :

- ☞ premièrement, *une politique volontariste de meilleure gestion des ressources ligneuses encore disponibles* : les politiques forestières des pays du Sahel font encore largement primer la protection des ressources sur leur exploitation. Il convient alors de prendre les mesures idoines pour exploiter rationnellement les ressources forestières disponibles et en accroître le potentiel existant, en impliquant les différents acteurs concernés, notamment les populations riveraines des massifs forestiers ;

- ☞ deuxièmement, *une politique d'économie de bois énergie*: il faut rappeler en effet que dans la plus part des pays du Sahel la crise du bois est bien réelle. Aussi, l'approvisionnement des ménages se fait en général au détriment des capacités de régénération des forêts ; ce qui pose le problème de la pérennité de ces dernières. Dans ces conditions, pour à la fois satisfaire les besoins et protéger le faible potentiel en ressources ligneuses, il y a lieu de généraliser les pratiques d'économie de bois ;
- ☞ et enfin troisièmement, *une politique de substitution progressive par des énergies nationales, sous-régionales ou internationales*: une très grande attention doit être accordée aux énergies de substitution, en premier lieu les énergies renouvelables.

Au regard des prévisions du scénario tendanciel et des domaines à couvrir, les grands axes d'une SED (ou orientations stratégiques) sont définis. Ensuite l'ensemble des travaux de diagnostic devra être validé par des débats au niveau national.

II.2.3 Étape 3

La définition et l'élaboration de la Stratégie Énergie Domestique

L'étape suivante consiste en l'élaboration des axes et options d'intervention susceptibles de permettre d'infléchir les prévisions du scénario tendanciel.

1. définir les buts et objectifs de la SED

La SED consiste en la mise en place d'un cadre coordonné de politique à court, moyen et long termes pour gérer les ressources énergétiques (nationales et importées) et fournir un meilleur service énergétique aux

populations. Elle doit faire le lien entre les actions énergétique et forestière. Il reste entendu d'une part que chaque pays a ses spécificités qui conditionnent les options en matière de stratégie et d'autre part que le choix de ces options revient à l'ensemble des acteurs regroupés au sein du cadre de concertation sur les énergies domestiques.

La stratégie pourrait, à titre d'exemple et en fonction du scénario tendanciel, viser les objectifs possibles suivants :

- garantir à terme l'approvisionnement régulier et à moindre coût des populations du pays en énergie domestique et équipements y relatifs ;
- promouvoir une exploitation rationnelle des ressources forestières disponibles ;
- promouvoir l'accroissement du potentiel ligneux ;
- responsabiliser les communautés rurales dans la gestion des ressources forestières de leurs terroirs ;
- promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables ;
- contribuer à la préservation de l'environnement et au bien être des communautés en luttant contre la pauvreté ;
- renforcer la coordination et la cohérence des initiatives de gestion du sous-secteur des énergies domestiques.

La SED doit pouvoir définir les rôles respectifs des différents acteurs. Pour s'assurer de l'appropriation de la SED par ces derniers, toutes les propositions doivent être présentées et discutées par les représentants des principaux ministères et organismes publics concernés, les opérateurs privés, les ONG et GIE, ainsi que les entreprises du secteur énergétique, et les collectivités décentralisées.

2. Les axes stratégiques et options possibles d'intervention

2.1 *Axes d'intervention pour la gestion rationnelle des ressources ligneuses en vue de la production durable de bois énergie*

Sur le plan de la gestion de l'offre et schématiquement, les axes fondamentaux complémentaires suivants pourraient être envisagés :

- a. Il est proposé une approche d'intervention par zone ou bassin d'approvisionnement des grands centres urbains, qui sont également gros centres de consommation de bois. C'est pourquoi, il y a lieu d'élaborer *les Schémas Directeurs d'Approvisionnement en bois (SDA)* pour les principales villes (voir encadré n°1). Les SDA doivent servir d'outils d'orientation et de planification de l'exploitation des ressources ligneuses dans le temps et dans l'espace.

Encadré n°1 : Procédure d'élaboration des schémas directeurs d'approvisionnement en bois des villes au Niger

L'élaboration des schémas directeurs d'approvisionnement (SDA) est faite grâce à la synthèse d'un ensemble d'enquêtes qui visent:

- la quantification des flux de bois vers les centres urbains, l'identification des principaux bassins d'approvisionnement et des principales filières, et la description de la sociologie et de l'économie des chaînes (principaux opérateurs, quantités consommées, moyens d'approvisionnement utilisés, marges dégagées...), ceci pour savoir sur quel (s) maillon (s) de la chaîne intervenir pour atteindre les objectifs fixés;

- la localisation et l'évaluation de façon aussi précise que possible, par des inventaires physiques et l'interprétation de supports cartographiques (cartes, photographies aériennes, images-satellites, des stocks de bois disponibles dans les différentes zones du bassin d'approvisionnement de chacun des centres urbains, et l'estimation de la production forestière des massifs en présence, c'est-à-dire la quantité de bois exploitable annuellement sans entamer le capital forestier;

- l'identification des principaux modes de gestion des ressources forestières par les populations rurales, et la hiérarchisation des facteurs écologiques, sociaux et économiques, qui déterminent l'exploitation du bois et son exportation vers les grands centres de consommation. Il s'agit ensuite d'identifier et de caractériser des zones où ces facteurs induisent un processus d'évolution relativement homogène des ressources forestières, susceptibles d'appeler le même type d'intervention.

A partir des résultats de ces différentes enquêtes est tirée une grille de décision qui constitue le SDA. Ce dernier permet de définir:

- les zones prioritaires d'intervention (quelles sont les zones où l'exploitation peut être encouragée et quelles sont les quantités pouvant y être exploitées? quelles sont les zones où, compte tenu de l'état de dégradation de la ressource, il est préférable de suspendre l'exploitation et même d'encourager des opérations de réhabilitation?...),

- et de déterminer le (ou les) mode (s) de gestion à appliquer (aménagement sylvo-pastoral, agro-sylvo-pastoral ou sylvicole).

b. Transférer la gestion des ressources forestières aux communautés locales

Afin de mieux gérer l'exploitation de la ressource et compte tenu de la modicité des moyens (humains et financiers notamment) de l'Etat, il est nécessaire de responsabiliser les villageois riverains des massifs forestiers à cette gestion. En effet, il est apparu que seules les populations locales peuvent se sentir concernées par la préservation de leur environnement. Pour cela il faut:

- transférer la responsabilité de la gestion de l'exploitation ainsi que la commercialisation du bois, de l'État vers les populations rurales;
- donner à l'arbre sur pied une valeur économique qui puisse permettre d'inciter les communautés locales à le protéger et à l'élever de façon durable.

L'encadré n°2 (ci-après) résume l'expérience du Niger et du Mali dans ce domaine.

c. Élaborer (ou actualiser) et mettre en œuvre des textes législatifs et réglementaires définissant les conditions de gestion des ressources forestières en général et des règles d'exploitation, de transport et de commercialisation de bois en particulier.

La réussite de la SED résidera en grande partie dans la conception et la mise en application d'une fiscalité adaptée et incitative sur l'exploitation, le transport et le commerce du bois-énergie. Il s'agira alors de mettre en place un régime fiscal qui soit un véritable outil pour mettre en œuvre cette nouvelle politique de gestion de ressources ligneuses. Ainsi, la fiscalité à mettre en place pourrait avoir pour finalités :

- ✓ de concrétiser le transfert de responsabilité en matière de gestion et de contrôle de l'exploitation des ressources ligneuses et du commerce primaire de bois de l'État vers les populations rurales;
- ✓ de professionnaliser davantage l'activité de transport et de commerce de bois-énergie et d'inciter les commerçants-transporteurs de bois-énergie à se diriger vers certaines zones rurales (à fort potentiel ligneux) plutôt que vers d'autres (dégradées), suivant les prescriptions des SDA :
 - limitation des quantités de bois-énergie transportées vers les villes par les personnes autres que les commerçants-transporteurs,
 - institution d'une carte professionnelle pour les commerçants-transporteurs,
 - taxation ayant pour objet d'une part de défavoriser économiquement l'exploitation incontrôlée et d'autre part d'orienter les commerçants-transporteurs vers le bois issu des plantations privées, puis vers celui issu des marchés ruraux officiels;

- ✓ de motiver les collectivités territoriales décentralisées et de leur donner les moyens de jouer un rôle de moteur et de conseil auprès des populations rurales, afin de stimuler la mise en place des marchés ruraux et des aménagements forestiers villageois: affectation d'une partie des taxes forestières aux collectivités pour les inciter à créer des marchés ruraux et surtout pour mettre sous aménagement les zones d'approvisionnement et de prendre en charge les travaux forestiers dans les massifs mis en exploitation;
- ✓ de pouvoir peser sur les prix de vente du bois-énergie au niveau du commerce primaire, dans le sens d'une plus juste rémunération du travail des populations rurales qui soit une réelle incitation à la gestion des ressources ligneuses: rehaussement du niveau des taxes et affectation d'une partie des ressources financières qui en sont issues aux populations rurales afin de les aider à entreprendre des travaux d'entretien forestier de leurs massifs;
- ✓ de pouvoir peser sur les prix de vente du bois-énergie aux consommateurs urbains, et donc modifier les termes de la concurrence en vue de contribuer au succès des actions de promotion des combustibles de substitution et équipements y relatifs;
- ✓ de générer des recettes substantielles, qui permettent l'autofinancement des coûts de fonctionnement du dispositif mis en place et, progressivement, des investissements d'aménagement des ressources ligneuses à réaliser: répartition et affectation des taxes.

d. Mettre en place un système efficace de contrôle de l'application des nouvelles mesures

Une autre clé de réussite de la SED consistera à concevoir et mettre en œuvre un système efficace de contrôle de l'application de la nouvelle fiscalité. Ce contrôle aura pour objet de limiter les prélèvements à la capacité de régénération de la ressource (contrôle de l'exploitation) et de réduire la fraude fiscale à un niveau résiduel (contrôle du trafic de bois vers les centres de consommation).

Encadré n°2:

Processus de transfert de la gestion des ressources forestières aux communautés rurales pour la production du bois énergie : cas du Niger et du Mali

Le processus de transfert de responsabilité de la gestion des ressources forestières au profit des populations riveraines des massifs se fait au travers des « **marchés ruraux** ». **Juridiquement** reconnus, ceux-ci constituent l'outil de mise en oeuvre, sur le terrain, de la SED par et au profit des populations. Les marchés ruraux sont des places et endroits où sont installées des structures organisées appelées « structure locales de gestion » (SLG), agréées par l'administration de l'Environnement pour l'exploitation du bois à des fins commerciales hors des grandes agglomérations.

Le marché rural est approvisionné par une zone d'exploitation correspondant au terroir du village concerné, délimitée d'un commun accord entre la SLG concernée, les populations des terroirs voisins et l'administration.

La typologie légale des marchés ruraux concerne les aspects institutionnels qui régissent leur mode de fonctionnement. On distingue:

* **les marchés ruraux dits "orientés"** qui sont essentiellement des structures commerciales rurales approvisionnées par des zones simplement délimitées et où la durabilité de la gestion forestière est assurée par un « quota ⁶ » qui fixe une limitation des prélèvements annuels;

* **les marchés ruraux dits "contrôlés"** qui sont caractérisés par une gestion forestière techniquement plus complexe dans le cadre de véritables aménagements forestiers.

Les marchés ruraux orientés sont donc plus visiblement des structures commerciales locales puisqu'ils sont approvisionnés à partir de zones délimitées (à savoir la « forêt villageoise ») mais dites non aménagées. **Néanmoins, la fixation d'un quota limitant la quantité des prélèvements annuels constitue de facto un premier stade de l'aménagement forestier, en tout cas un premier pas vers la gestion de la ressource.**

⁶ Le quota signifie la quantité de bois exploitable annuellement et qui soit en adéquation avec la capacité de régénération de la ressource.

Certes ce système n'apporte pas de garantie absolue pour une gestion durable de la zone d'approvisionnement du marché rural, mais les savoirs paysans et le souci des villageois de pérenniser une source de revenus importants et indispensable permettent et suffisent à leur faire adopter et respecter des pratiques assurant une bonne durabilité des ressources ligneuses naturelles.

Les marchés ruraux contrôlés sont approvisionnés à partir de zones délimitées et aménagées. **Le marché rural se présente donc comme un préalable à l'aménagement.** Les aménagements forestiers villageois mis en oeuvre dans le cadre des marchés ruraux peuvent se définir comme des systèmes de gestion des ressources ligneuses mis en oeuvre par des structures locales de gestion dans le cadre d'un contrat avec l'administration des forêts qui, par un quota annuel, limite les quantités exploitées à la possibilité de la ressource. Chaque aménagement forestier villageois assure une exploitation rationnelle, durable et conservatoire d'une zone aménagée pour approvisionner un marché rural déterminé.

Pour une question de facilité de mise en place et en vue de soustraire rapidement le maximum de superficie forestière de l'exploitation incontrôlée⁷, il arrive souvent que le marché rural soit d'abord orienté (délimitation, fixation d'un quota, normes de coupe) avant de devenir contrôlé (élaboration et exécution d'un plan d'aménagement définissant le parcellaire, les travaux d'entretien à réaliser, ...).

Mais, quelque soit le type auquel il appartient, un marché rural est une structure villageoise : à chaque village son terroir, donc un potentiel ligneux qui approvisionne le marché rural du village en question.

⁷ Exploitation faite à partir des forêts non délimitées et non aménagées (cette exploitation est souvent qualifiée d'anarchique).

2.2 Axes pour l'amélioration de l'accès aux combustibles et aux équipements d'économie et de substitution

Pour l'amélioration de l'accès à l'énergie, la SED doit permettre d'élargir l'éventail de l'offre de combustibles et d'équipements énergétiques appropriés, en proposant des solutions qui conviennent à tous, mais à chacun selon sa situation, ses préférences ou ses moyens : « à chacun son combustible, à chacun son foyer, à chacun son système d'éclairage ». Elle doit faire connaître ces solutions, mais elle doit aussi aider les « consommateurs ⁸ » à y avoir accès.

Ainsi, les axes suivants pourraient être développés pour l'amélioration de l'accès aux combustibles et aux équipements d'économie et de substitution :

- a) Compléter la gamme de produits offerts aux consommateurs (foyers/fourneaux améliorés, réchauds à gaz, à pétrole, etc....) dans une perspective d'économie de bois-énergie;
- b) Promouvoir la diffusion des équipements pour les consommateurs spéciaux (rôtisserie, séchage de poisson, production de beurre de karité, etc.) ;
- c) Promouvoir l'émergence et le développement dans le domaine de l'économie de bois et de la substitution : mise en place de mesures fiscales adéquates, appui à la mise en place de réseaux commerciaux, mise en œuvre de stratégies de commercialisation...
- d) Mettre en place des mécanismes permettant à la majorité des consommateurs (notamment aux femmes) d'avoir accès aux produits et services (micro-crédit ou subvention) ;
- e) Promouvoir les nouveaux combustibles de substitution (briquettes de déchets végétaux, charbon minéral, gel d'éthanol, tourbe, bio gaz, etc.).

⁸ Par consommateurs s'entend : les ménages, les artisans (restaurateurs, rôtisseurs,...) , la petite économie (fumage de poisson, production de savon...)

En outre, dans le cadre de la promotion des énergies renouvelables autres que le bois, l'on pourrait envisager (i) le développement de l'électrification rurale décentralisée (notamment par le solaire photovoltaïque), (ii) le développement de l'utilisation de l'énergie éolienne, etc. :

- définir et adopter une politique nationale et une stratégie en matière des énergies renouvelables ;
- mettre en place un cadre institutionnel, réglementaire et juridique adéquat ;
- etc.

TROISIEME PARTIE

LES CONDITIONS POUR LA VIABILITE DE MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE ENERGIE DOMESTIQUE

III.1 Les aspects institutionnels et politiques

La formulation de la stratégie devra faire ressortir les liens entre cette dernière et les principaux cadres de référence au niveau international (par exemple l'Agenda 21, CCD, CCNUCC, CDB...), régional (ex. Politique Énergétique Communautaire de l'UEMOA) et nationaux (PAN/LCD, Stratégie biodiversité, Lutte contre la pauvreté...), donc d'accorder au sous-secteur des énergies domestiques la place qui lui est due dans les politiques de développement.

III.2 La prise en compte du rôle des femmes

L'importance du rôle des femmes dans la production, la commercialisation et la consommation des énergies domestiques dans certains pays, aussi bien en milieu rural qu' en milieu urbain, doit être mise en lumière et conduire la SED à formuler des recommandations spécifiques qui seront traduites en des actions concrètes. Il s'agira notamment (i) d'assurer la participation des femmes à la prise de décisions, (ii) de s'assurer qu'elles (femmes) ont accès aux ressources financières créées par la SED (iii) d'organiser à leur intention des sessions de formation spécifiques, etc.

III.3 La communication, l'information et la sensibilisation

Le succès d'une SED est intimement lié à l'adhésion à ses options de toutes les catégories d'acteurs. Cette adhésion ne va pas de soit ; elle doit être suscitée, entretenue, accompagnée. Cela s'obtient par l'élaboration et la mise en œuvre d'une réelle politique de communication avec un argumentaire solide, une approche différenciée (suivant les groupes cibles) et l'utilisation de vecteurs appropriés.

L'effort de communication doit poursuivre quatre objectifs principaux : (i) refléter en termes simples et forts les orientations et les actions de la SED , en démontrant sa pertinence et sa faisabilité, (ii) mettre en évidence les convergences de ses orientations et de ses actions avec les motivations propres de ses interlocuteurs, (iii) montrer que la SED est crédible, qu'elle

dispose de moyens et de méthodes nécessaires à l'obtention des résultats et (iv) mettre en évidence ces résultats et comment ces résultats servent les objectifs assignés aux SED.

Deux types de communications doivent être mises en œuvre : une communication globale pour tout le secteur et une communication locale pour des actions spécifiques et autour des techniques et équipements à diffuser (pour plus de détails, se référer à la stratégie de communication sur les énergies domestiques).

III.4 La formation

La formation est un élément capital pour la mise en œuvre de la SED ; elle permet aux différents acteurs de mieux comprendre le contenu de la SED et les rôles respectifs de chacun. La formation des principaux acteurs fait partie des premières actions à conduire dans le processus de mise en œuvre de la SED. Elle doit être continue. Pour ce faire, les besoins en formation des différents acteurs (décideurs, techniciens, artisans, communautés locales, etc.) doivent être identifiés et traduits en modules et programmes qui seront dispensés dans les établissements nationaux et sous-régionaux.

III.5 La connaissance du marché

La SED doit se situer dans une logique économique et commerciale. Aussi, les marchés potentiels pour les équipements d'énergie domestique et les combustibles de substitution doivent être bien définis (cernés) afin d'entreprendre les démarches commerciales appropriées. La SED doit également pouvoir créer de nouveaux marchés et de les entretenir. Elle doit être capable de suivre et d'anticiper les aspirations des consommateurs en matière d'équipements et de combustibles.

III.6 La recherche et le développement

La SED est une entreprise dynamique. Au cours de son exécution elle doit être en mesure d'intégrer les nouvelles méthodes et techniques ou de procéder à la diffusion/promotion de nouveaux équipements/combustibles. Aussi, il est important de prévoir des dispositions pour éventuellement faire face à de nouvelles exigences. Cela se fera par la mise en place d'un dispositif adéquat de recherche et développement notamment dans les

domaines où l'on dispose de moins de données/informations.

III.7 Les hypothèses favorisant le succès de la SED

Au cours de l'élaboration d'une SED, des hypothèses réalistes pouvant assurer le plein succès de ses actions doivent être émises, comprises et acceptées de tous les acteurs. Ces hypothèses varieront certes en fonction des spécificités nationales, mais elles porteront essentiellement sur : (i) le cadre institutionnel, législatif et réglementaire, qui crée les conditions nécessaires à l'engagement des acteurs (décideurs, techniciens, société civile, populations), (ii) un partenariat avec les Collectivités territoriales, fondé sur une appréciation réaliste de leur capacité de relayer les actions auprès des populations cibles, (iv) un climat de confiance établi avec les investisseurs privés, encouragé par la mise en place, dès le début du programme, de règles claires et strictes en matière d'autorisations et de subventions et par la démonstration de la plus grande agilité dans les procédures administratives.

III.8 Les risques et flexibilités

La SED comme toute entreprise humaine peut être mise en cause au cours de son exécution. Les risques qu'elle peut courir doivent être définis avec précision au cours de son élaboration. Ces risques sont mis en évidence au point diagnostic. A titre d'exemple, on peut noter que le risque majeur est certainement la remise en cause par les autorités de tutelle de la SED des choix institutionnels et organisationnels qui seront proposés pour sa mise en oeuvre et pour la révision du cadre réglementaire et fiscal de l'exploitation du bois énergie. En effet, les choix à proposer iront essentiellement vers une plus grande autonomie vis à vis des services de l'administration, et donc ôter à ces services une partie de leurs prérogatives. Ce risque est particulièrement sensible en ce qui concerne la gestion des ressources forestières où les opérateurs privés n'ont pas l'habitude d'intervenir.

La mise en oeuvre de la décentralisation pourrait également constituer un risque. En effet, les collectivités territoriales ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en oeuvre de la SED, notamment en ce qui concerne la gestion des ressources forestières. Une vacance au niveau de ce rôle risque de créer une situation confuse, ce qui constituerait un retour en arrière préjudiciable.

Suivant des spécificités nationales, d'autres risques majeurs pourraient être mis en exergue et faire des choix judicieux d'options en vue de les minimiser.

III.9 Le suivi-évaluation

Un dispositif est également à concevoir et à mettre en place en vue de suivre et d'évaluer l'ensemble des actions entrant dans le cadre de la stratégie pour éventuellement apporter les correctifs nécessaires et en temps opportun.

III.10 Le plan d'action

Une fois la stratégie énergie domestique définie, il y a lieu de proposer les actions nouvelles qu'il convient d'entreprendre en fonction des choix opérés, donc qui sous-tendent la SED. Ces actions seront traduites en des projets et programmes dont il faut élaborer les documents ou tout au moins les fiches signalétiques. Elles pourront ainsi être planifiées dans le temps et exécutées en fonction de leur priorité/urgence. L'ensemble des projets et programmes pour une période donnée constitue le plan d'action en énergie domestique.

La SED et le plan d'action y afférent constituent le cadre de référence et de planification de toutes les actions en cours et à venir en matière d'énergies domestiques. Ce cadre devra faire l'objet d'une validation technique et une adoption formelle par les autorités compétentes nationales d'une part, et d'une promotion auprès des partenaires au développement de chaque pays d'autre part.

Il reste entendu que le CILSS, à travers le PREDAS a un rôle important à jouer dans ce processus, notamment en ce qui concerne les appuis financiers et méthodologiques, y compris l'appui à l'organisation des tables rondes pour la présentation du cadre de référence sur les ED (cf infra).

QUATRIEME PARTIE

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

Une fois le cadre de référence adopté, des dispositions idoines doivent être prises pour sa mise en œuvre effective. Pour ce faire il faut, entre autres, :

- proposer le cadre de référence aux bailleurs de fonds en vue de la recherche de financements ;
- répartir clairement les rôles entre les différents acteurs ;
- suivre et évaluer les projets et programmes financés.

Toute cette procédure d'élaboration et de mise en œuvre de la SED est schématiquement résumé dans l'annexe n°1.

ANNEXES

ANNEXE 1 :

SCHEMA D'ELABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE DE LA SED

La stratégie nationale d'énergie domestique constitue un cadre de cohérence et de coordination des interventions des différents acteurs dans ce sous-secteur au niveau national : c'est donc un cadre de référence en la matière. La planification et la mise en œuvre de la stratégie nationale et du plan d'action en matière d'énergie domestique est un processus qui comprend les étapes de base suivantes:

A°) Mise en place du cadre organisationnel :

- ✓ constituer l'équipe interdisciplinaire et représentative des différents acteurs nationaux en énergie domestique (cadre de concertation),
- ✓ mise en place des ressources financières.

B°) Évaluation de la situation de départ (diagnostic) :

- ✓ recueillir et évaluer l'information sur l'état des besoins et des ressources énergétiques et les tendances en la matière, sur le cadre juridique et réglementaire, les politiques, organisations, programmes et budget y afférents,
- ✓ dégager le scénario tendanciel et définir les domaines à couvrir par la SED,
- ✓ valider l'évaluation.
- ✓

C°) Élaboration d'une stratégie :

- ✓ déterminer les buts et définir les objectifs stratégiques et opérationnels,
- ✓ analyser et choisir les mesures précises permettant de combler les lacunes repérées lors du diagnostic (axes et options), y compris les mesures législatives et réglementaires ;

- ✓ consulter et modifier les objectifs, axes et options d'intervention jusqu'à l'atteinte d'un consensus entre acteurs intervenant dans le sous-secteur,
- ✓ échanger les expériences entre les pays,
- ✓ valider la stratégie.

D°) Élaboration d'un plan d'action :

- ✓ identifier les projets et programmes qui sous-tendent la SED et en élaborer les documents ou (au moins) les fiches signalétiques : déterminer quelles organisations (publiques ou privées) réaliseront quelles activités de la stratégie, préciser les échéanciers,
- ✓ valider et adopter le cadre de référence (la SED et son plan d'action).

E°) Mise en œuvre :

- ✓ rechercher les financements des projets et programmes,
- ✓ démarrer concrètement les activités prévues en veillant à une optimale répartition des rôles.

F°) Suivi et évaluation :

- ✓ établir des indicateurs de succès: déterminer quels organismes surveilleront quels facteurs et les méthodes à employer; surveiller l'état et les tendances;
- ✓ appliquer les politiques et les lois;
- ✓ éventuellement procéder à des corrections des choix stratégiques et opérationnels ;
- ✓ etc.

ANNEXE 2 :

Mise en place des organes nationaux d'élaboration de la stratégie

L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie énergie domestique nécessitent une coordination et une synergie entre les différents acteurs qui y sont impliqués ou potentiellement concernés. Cette participation doit se faire au travers d'un cadre organisationnel ad hoc. L'atelier de lancement et de planification stratégique du PREDAS⁹, (juillet 2001) avait donné des indications à ce sujet : il s'agit pour chaque État membre du CILSS de mettre en place un comité de pilotage des activités du PREDAS qui, à terme, sera érigé en cadre national unique de concertation sur les énergies domestiques. De fait, cette organisation institutionnelle durable procurera cohérence et coordination des interventions, elle constituera la "mémoire" nécessaire à toute construction d'envergure, et sera l'interlocuteur unique dont ont autant besoin les responsables politiques que les organismes de coopération : elle sera mandatée pour mettre en œuvre ce plan, sous le contrôle organisé des responsables politiques concernés.

Agir ensemble à la conception puis à la mise en œuvre d'un "Plan énergies domestiques" est une méthode nouvelle de travail qui est susceptible de justifier des actions que la seule étude de rentabilité interne avait jusqu'à présent mis à l'écart des financements internationaux. Elle permettrait de créer un pôle de compétence, mémoire institutionnelle ouverte, lieu de coordination de fait, interlocuteur unique des responsables politiques et des bailleurs de fonds. Elle est en conséquence susceptible de créer ce climat de confiance qui attire les partenaires financiers.

C'est la seule façon de s'engager efficacement vers des scénarii d'approvisionnement durable en énergies domestiques qui valorisent, sans les dégrader, les ressources ligneuses des pays du Sahel.

⁹ Programme du CILSS ayant pour vocation première d'aider les États membres à se doter d'une stratégie énergie domestique.

► **Tâches du cadre de concertation**

Le Comité de Pilotage est l'organe national de suivi et de contrôle de la mise en œuvre du PREDAS. Il s'agit d'**un cadre de concertation national sur les énergies domestiques** qui assumera entre autres les tâches suivantes :

- l'adoption du devis-programme national du PREDAS et du rapport d'activités ;
- le suivi-évaluation de la mise en œuvre du programme aux niveaux national et régional;
- la formulation d'orientations et de recommandations en matière de politique nationale d'énergies domestiques, *en particulier la formulation de la stratégie énergie domestique.*

► **Composition et organisation**

De par son mandat, ce cadre de concertation devra être représentatif des différentes catégories d'acteurs en énergies domestiques du pays. Ainsi, il sera notamment constitué des représentants :

- *du secteur public* et particulièrement ceux des départements ministériels chargés des Eaux et Forêts, de l'Énergie, du développement de la Femme, des Finances et de la Planification, du Commerce, les institutions de recherche et de formation, etc. Leur présence dans le cadre permettra de définir plus facilement les rôles et règles de jeu entre acteurs,
- *des Programmes et Projets* travaillant dans le domaine des ED;
- *du secteur privé* (sociétés spécialisées en ED, GIE, bureaux d'études spécialisés, etc.) dont l'une des tâches futures sera de développer à grande échelle les nouvelles technologies porteuses (fours, foyers, etc.);
- *de la société civile* (ONG, Associations, organisations paysannes, etc.) qui, par l'encadrement de proximité qu'elle assure à l'endroit des populations, contribuera au transfert des technologies ;
- *et ceux d'autres réseaux sur les ED ainsi que des partenaires au développement.*

Il s'agit de créer les conditions nécessaires pour que ces acteurs apprennent à se connaître et à travailler ensemble.

► **Reconnaissance**

Il est important de donner au cadre de concertation une existence formelle et légale. Chaque pays procédera de la manière qui lui semblera être la mieux indiquée (décret, arrêté, décision...).

► **Ressources**

Les ressources nécessaires au fonctionnement du cadre de concertation seront assurées par les programmes d'énergies domestiques intervenant dans le pays, au premier rang desquels il faut citer le PREDAS.

► **Organisation**

Le cadre de concertation sera appuyé dans la conduite de ses travaux par une Équipe Technique (organe d'exécution), elle-même pilotée par un animateur national (point focal du PREDAS).

L'Équipe Technique est légère, constituée de quatre (4) membres, à savoir¹⁰ :

- ✓ le (ou la) représentant(e) du Ministère chargé de l'Énergie (Animateur National du PREDAS);
- ✓ le (ou la) représentant (e) du Ministère chargé des Eaux et Forêts ;
- ✓ le (ou la) représentant (e) du Ministère chargé du Développement de la Femme ;
- ✓ le (ou la) représentant (e) de la Société Civile.

Cette équipe aura pour rôles :

- ✓ la préparation des réunions du Cadre de concertation, sur les plans organisationnel (date, lieu invitation, ...) et technique (préparation du rapport d'activités et devis-programme...);
- ✓ l'information/communication entre acteurs nationaux ED d'une part, et entre ceux-ci et les partenaires extérieurs (dont le PREDAS) d'autre part ;

¹⁰ Composition convenue lors de l'atelier régional de lancement et de planification stratégique du PREDAS mais qui peut être revue en fonction de la spécificités nationales. 43

- ✓ la formulation de propositions dans le domaine des ED à l'endroit du Cadre de concertation ;

L'animateur national de cette équipe sera aussi l'interlocuteur direct de la coordination régionale du PREDAS dans le pays. Il sera la cheville ouvrière de l'Équipe Technique, donc du Cadre de concertation avec pour tâches :

- l'animation et la coordination de la mise en œuvre du PREDAS au niveau national ;
- la représentation de l'Équipe Technique nationale aux rencontres régionales du PREDAS ;
- la facilitation des rencontres nationales du PREDAS ;
- la liaison entre les différents acteurs nationaux en ED (échanges d'informations....);
- le conseil pour les activités du PREDAS;
- la préparation du devis-programme national ;
- l'élaboration et la diffusion des rapports d'activités et autres documents se rapportant aux ED.

Infographie et mise en page
Cellule Régionale de Coordination PREDAS
BP 03 7049 Ouagadougou 03
Téléphone : (226) 50.37.41.25 / 26
Télécopie : (226) 50.37.41.32
Email : predas@cilss.bf
Site Web : <http://www.cilss.bf/predas>



Achevé d'imprimé en Mai 2004
Par la SOGIF 01 BP. 5613 OUAGA
Téléphone : (226) 30.75.53 - 31.38.70

